

COMMUNE DE HOUAT
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 - Réduit de BENIGUET INSCRIT MH le 30/10/2000 2 - Fort central inscrit le MH le 30/10/20000 3 - Batterie d'artillerie d' En Tal inscrit MH le 30/10/20000 4 - Tumulus classé MH le 27/05/1931 5 - Menhir classé MH le 19/05/1931 6 - Menhir classé MH le 23/05/1931 7 - Menhir classé MH le 19/05/1931 8 - Menhir isolé classé MH le 16/05/1931 9 - Ilôt d'Her-Yoh classé MH le 24/06/1927 10 - Dolmen à galerie de Stang-Vras classé MH le 27/05/1931 11 - Dolmen à galerie de Bod-en-Lann-Vras classé MH le 28/05/1931	Classement et conséquences Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L 621-29-1 à L.621-29-8, L 621-33 et art R 621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97 Mesures d'inscription et conséquences Code du patrimoine art L 621-25 à L 621-29, L 621-29-1 à L 621-29-8, L621-33 et art R621-53 à R 621-68, R621-69 à R621-91 et R 621-97 Concernant l'adossement à classer et les PP (500m, PPA et PPM) Code du patrimoine art L621-30, L621-31 et art R621-92 à R 621-96	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1
Servitude relative à la protection des monuments naturels et sites	Ensemble de l'île arrêté du 7/05/1968 site inscrit Archipel Arrêté du 31/01/1980 site classé	Articles L 341-1 à L 341-15 et R 341-1 et suivants du code de l'environnement	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC2

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Littoral de la commune servitude approuvée le 25/03/1985	Articles L.160-6 à L.160-8 et R.160-8 à R.160-33 du Code de l'urbanisme	DDTM/SAMEL 1 Bd Adolphe Pierre 56324 Lorient Cedex	EL9
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau de distribution	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.	ENEDIS Service DT DICT 64 Boulevard Voltaire BP 90937 35009 Rennes Cedex	I4
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	PT2 Plouharnel / Ile de Houat le Fort NGF 19m du 23/02/1979	Articles L.54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications	UPR OUEST/ETU/ETFH 11, avenue Miossec 29334 Quimper cedex	PT2
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code de des transports article L 6352-1	SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais Cedex	T7